

Compte rendu de la réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000

«Plateau du Four» - Loire Atlantique

Nantes - Ecole nationale de la marine marchande - 1^{er} octobre 2009

Le préfet maritime de l'Atlantique ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité de pilotage.

Avant la présentation par la DIREN des Pays-de-la-Loire des différents points de la démarche Natura 2000 en France, et plus particulièrement de Natura 2000 en mer, le préfet maritime rappelle que si Natura 2000 ne signifie pas la suppression des activités maritimes, il est également faux de penser que le classement d'une zone en Natura 2000 n'emporterait pas de conséquences sur celles-ci.

Il informe que le préfet maritime et les préfets de région et de département réalisent un projet de rapport sur la possibilité de mettre à l'étude la création d'un parc naturel marin dans le secteur « Bretagne Sud ». Une réunion d'information devrait avoir lieu sur ce projet dans le courant du mois de novembre prochain au profit des acteurs socio-professionnels et des collectivités territoriales. Dans le cas de la création d'un parc naturel marin qui comprendrait des sites Natura 2000, le conseil de gestion remplace le comité de pilotage et le plan de gestion vaut document d'objectifs.

La démarche du site Natura 2000 « Plateau du Four » est cependant indépendante à ce jour et ne préjuge en rien des travaux de la mission d'étude qui serait mises en place. La démarche consiste pour le site « Plateau du Four » à démarrer dès à présent, afin que ce secteur particulièrement riche fasse déjà l'objet de travaux de réflexion entre les services de l'Etat et les acteurs de ce secteur

La présentation de la démarche (DIREN Pays-de-la-Loire)

Après cette introduction la DIREN fait une présentation synthétique de la démarche. La présentation est jointe en annexe.

A l'issue de cette présentation, le préfet maritime passe au second point l'ordre du jour : le choix de l'opérateur. Il explique que celui-ci se doit d'être neutre pendant les deux ans de l'élaboration du Docob. Un chargé de mission va être recruté. Son poste sera financé par l'Etat. La pérennisation d'un tel poste reste à étudier.

Le choix de l'opérateur

Le préfet maritime demande s'il y a des candidatures pour le rôle d'opérateur et invite les membres du comité de pilotage à examiner ensemble ces candidatures.

M. Autret, président du CRPMEM des Pays de la Loire propose la candidature du CRPMEM. Cette candidature est motivée par le fait que les pêcheurs professionnels sont tributaires de la qualité de l'environnement et qu'ils ont conscience de la nécessité de le préserver. L'activité économique de la pêche repose sur la qualité des milieux marins. La pêche professionnelle est dans une situation de déséquilibre. Dans les années 1980, l'UE a incité les flottes de pêche à se moderniser en donnant d'importantes subventions. Cette modernisation a augmenté la capacité de pêche. Désormais, ce n'est plus le même discours, il faut détruire des navires. En 1994, la France a perdu 40% de sa flotte de pêche et encore 37% de moins entre la période 1994/2002. Et cette déflation se poursuit. Les navires de pêche ont une moyenne d'âge comprise entre 20 et 30 ans ce qui est beaucoup. Il est difficile d'attirer des jeunes désormais à la pêche.

Face à cela, depuis une dizaine d'année, le CRPM et les CLPM se sont lancés dans une procédure d'encadrement de l'effort de pêche, notamment par la mise en place de gestion des pêcheries par des licences, dispositif qui permet une régulation. Dans le même temps, le CRPM s'est investi également dans la mise en place de récifs artificiels, lesquels permettent une augmentation de la biodiversité.

Les pêcheurs professionnels se préoccupent donc de l'environnement mais dans le sens où l'homme est au cœur de l'environnement. La profession est donc favorable à la préservation de l'environnement marin pour peu que l'on cherche aussi à maintenir des activités humaines.

A ce titre, les pêcheurs professionnels ne sont pas les seuls à avoir une activité humaine en mer et il est donc logique que les pêcheurs professionnels informent et expliquent quelles actions sont menées dans le cadre de l'encadrement des activités de pêche.

Les pêcheurs professionnels sont donc volontaires face à ces adaptations mais sont opposés à la sanctuarisation.

C'est dans cet esprit que le CRPM est candidat pour être opérateur dans l'esprit de transparence et de neutralité évoquée.

M. Guiton, vice-président de la communauté d'agglomération de Cap Atlantique, souligne que la communauté d'agglomération a écrit au préfet, dès le départ de la procédure Natura 2000, pour que le CRPMEM puisse être effectivement opérateur sur ce site.

Le préfet maritime demande s'il y a d'autres candidats, en rappelant une fois encore la nécessité pour l'opérateur d'avoir une capacité à réaliser ce travail de synthèse, et ce au delà même de l'affectation d'un chargé de mission.

M. Mickaël Potard présente la candidature de la ligue pour la protection des oiseaux.

Le préfet maritime prend note de cette candidature mais rappelle qu'il s'agit d'un site « Habitats ». Ce site « habitats » est intégré dans un site « oiseaux » plus vaste, le site du « Mor Braz ».

M. Mickaël Potard précise que la LPO est une association de protection de l'environnement qui n'est pas limitée aux seuls aspects « oiseaux ».

Après cette précision, le préfet maritime procède au recueil de l'avis des membres du comité de pilotage sur ces deux candidatures.

La candidature du CRPMEM comme opérateur du site Natura 2000 « Plateau du Four » est retenue à une très large majorité.

Une convention va être passée entre l'Etat et le CRPMEM avant de procéder au recrutement du (de la) chargé(e) de mission.

Sur ce point, le préfet maritime propose que le jury soit constitué en plus de représentants de l'Etat d'un représentant de chacun des collèges. Ce recrutement interviendra avant la fin du mois de novembre prochain.

Le préfet maritime, souhaite procéder à un tour de table pour obtenir les observations de chacun des membres sur la démarche désormais engagée.

Auparavant, il insiste sur l'intérêt de parvenir à élaborer dans de bonnes conditions mais aussi dans les délais le DOCOB. En effet, en France, la démarche Natura 2000 repose sur un processus contractuel. Cependant, le code de l'environnement prévoit la possibilité de recourir au volet réglementaire. Le préfet maritime insiste sur le fait que ce n'est pas ce qui est attendu mais il faut l'envisager.

Tour de table

M. Gérald Hussenot, secrétaire général du CRPMEM de Bretagne, déclare que le choix du CRPMEM des Pays-de-la-Loire. Le CRPMEM de Bretagne est opérateur sur le site entièrement marin de Penmarc'h, là encore après avis favorable des membres du comité de pilotage de ce site Natura 2000.

Il y a là une reconnaissance du travail des comités régionaux des pêches et des élevages marins, mais bien évidemment cela implique un dialogue avec les autres membres des comités de pilotage et des comptes rendus systématiques à ce même comité et à son président.

M. René Leroux, vice-président du conseil général de Loire Atlantique et maire de la Turballe précise que la communauté d'agglomération s'impliquera dans la démarche car il est nécessaire de protéger les espaces maritimes. Les communes de Cap Atlantique ont toutes délibéré en faveur de la démarche et la communauté d'agglomération tient donc à apporter sa contribution et que sa commune aidera à ce succès.

Le préfet maritime explique que le site étant situé en mer, il n'y a pas de communes membres du comité de pilotage. En revanche, le conseil régional, le conseil général et la communauté d'agglomération Cap Atlantique, en charge notamment des infrastructures portuaires (notamment pêche et plaisance) sont membres du comité de pilotage et portent donc l'intérêt des collectivités territoriales dans leur ensemble.

M. Hugues Autret, président du CRPMEM des Pays-de-la-Loire remercie les membres du comité de pilotage d'avoir donné un avis positif à la candidature du CRPMEM et assure que le CRPMEM travaillera avec chacun en ayant à cœur de prouver la capacité du CRPMEM d'apporter ainsi sa contribution à la mise en place de cette démarche Natura 2000.

Mme Sandrine Derrien, du Muséum national, d'histoire naturelle, qui travaille sur l'ensemble du littoral breton et sur une partie du littoral de la Loire Atlantique, intervient pour exposer les principaux intérêts du « Plateau du Four » mais aussi les principaux risques auxquels il est exposé.

Ce site est un site très particulier, et la zone du Mor Braz est une zone teste car l'ensemble de ce secteur se trouve presque à la limite de répartition des laminaires. Ces algues peuvent disparaître si la température de l'eau augmente. Dès lors, ce site permet de surveiller l'évolution du milieu marin dans ce secteur face aux risques de réchauffement des eaux. Or, un début de disparition de ces laminaires est déjà observé. A ce titre, Mme Derrien rappelle que la France a une grande responsabilité en matière de protection des champs de laminaires puisque le littoral français, en Atlantique, regroupe les principaux champs d'Europe. D'où l'importance de ce site qui est en quelque sorte une zone atelier, et qui sera très vraisemblablement la première touchée en cas de réchauffement des eaux.

L'action des panaches turbides de la Loire et de la Vilaine peut amplifier le phénomène. Le MNHN étudie de près ces phénomènes dans ce secteur d'où l'intérêt du suivi du Plateau du Four, site qui est effectivement très intéressant en terme de diversité biologique.

Mme Sandrine Derrien conclue que cette zone mérite encore un inventaire scientifique compétant les données existantes et que l'association Loire-Vilaine pourra utilement contribuer à ces compléments de par les relevés qu'elle effectue.

Le préfet maritime confirme que des compléments sur le plan scientifique seront demandés.

M. Patrice Vermeulen, directeur régional des affaires maritimes des Pays-de-la-Loire, se félicite de la dynamique engagée et indique que les services de l'Etat vont désormais, en associant l'ensemble des membres du comité de pilotage, épauler le CRPMEM dans son rôle d'opérateur du site.

M. Eric Lauvray de l'association Estuaire Loire Vilaine se dit très préoccupé par la disparition des laminaires. Il estime qu'il est essentiel d'étudier en amont les causes des phénomènes d'augmentation de la turbidité, laquelle a un impact direct sur la photosynthèse. Il convient de s'occuper très sérieusement de ce phénomène de disparition des laminaires car l'absence de laminaires engendre une altération d'un milieu propice au développement des poissons et des crustacés.

M. Christophe Verhague représentant de l'UNICEM, apporte lui aussi le soutien de son syndicat professionnel au CRPMEM.

M. Daniel Marié, représentant de l'union nationale des navigants plaisanciers de Loire Atlantique (UNAN 44), va également dans ce sens, en soulignant la volonté de son association de participer concrètement à la démarche, en proposant notamment que son association puisse aider à la réalisation d'observations sur le site ou de prélèvements à des fins d'étude.

Mme Claudien Quéric, présidente de section des Pays-de-la-Loire de la fédération française d'études et de sports sous-marins se déclare également favorable à ce type d'aide. Elle insiste sur la nécessité d'une meilleure communication sur la démarche engagée et sur la nécessité de préserver ce site.

M. Xavier Intermeyer, de la direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement, tient à souligner les conséquences positives de Natura 2000, à commencer par la création, à l'initiative de l'Etat, d'une synergie entre les acteurs qui se mettent à travailler ensemble sur un secteur donné, bien identifié, afin d'améliorer les pratiques pour assurer la conservation du site et de ses richesses biologiques.

Il indique que très rapidement une convention sera signée entre l'Etat représenté par le préfet de région et le préfet maritime et l'opérateur pour organiser les modalités du travail de rédaction du document d'objectif.

Un chargé de mission va être prochainement recruté et placé auprès du CRPMEM.

Une cartographie des habitats du site va être demandée et réalisée dans le courant de l'année 2009.

Le préfet maritime confirme que pour l'Etat, comme cela est le cas pour le site « Roches de Penmarc'h », entend faire de ce site, un véritable terrain d'expérimentation où les contributions de chacun seront nécessaires.

M. Mickaël Potard représentant de la LPO félicite le CRPMEM et souligne lui aussi le fait que son association apportera ses compétences pour aider également le CRPMEM à élaborer le document d'objectifs.

M. Romain Baronnet, représentant de SER s'inscrit également dans la même perspective. Le syndicat des énergies renouvelables veut également s'inscrire dans une démarche exemplaire.

Le préfet maritime indique également que lorsque des projets d'activités humaines existent à proximité des sites natura 2000, ils sont eux aussi soumis à des régimes d'évaluation d'incidence.

M. Olivier Abellard, de l'agence des aires marines protégées exprime également la volonté de son établissement public d'apporter son soutien technique à la démarche.

Le préfet maritime indique qu'un premier point de situation sera fait en février 2010, dans le cadre du prochain comité de pilotage après le recrutement du chargé de mission.

A l'issue, la séance est levée.

Le vice amiral d'escadre Anne-François de Saint Salvy
Préfet maritime de l'Atlantique